



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Agriculture : budget

Question écrite n° 6202

Texte de la question

M. Alain Ferry attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les vives préoccupations de la Fédération nationale des foyers ruraux. Les membres de cette fondation oeuvrent avec un dévouement inlassable pour apporter une dimension vitale à la vie locale. Or le ministère de l'agriculture leur a annoncé le 26 juillet dernier une baisse de 16 p. 100 de la subvention pour 1993, diminution qui serait encore accentuée en 1994, avec un risque de suppression de dix postes de fonctionnaires mis à disposition du mouvement. Une telle disposition conduirait à ne pas prendre en considération le rôle des foyers ruraux et mettrait en péril bon nombre de projets en matière de formation et d'animation dans le monde rural. Le foyer rural, créé par les villageois eux-mêmes est le cadre de l'organisation de la vie du village, où se développent les activités correspondant aux besoins exprimés par la population. Le Gouvernement s'est engagé à favoriser le développement du territoire. Il serait donc antinomique que le Gouvernement manifeste cette volonté par un désengagement financier. Il lui demande donc d'intervenir pour que le rôle primordial des foyers ruraux soit maintenu et développé pour répondre aux besoins et aux attentes de la population et pour lutter concrètement contre la désertification du monde rural.

Texte de la réponse

Les propositions du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la loi de finances 1994 et les débats parlementaires ont permis de maintenir les crédits du chapitre 43-23 destinés au soutien des activités associatives au niveau de ce qui avait été voté lors de la loi de finances initiale 1993. Par ailleurs, face aux enjeux que pose l'évolution du monde rural, le ministère de l'agriculture et de la pêche s'apprete à engager une large concertation avec les mouvements associatifs pour définir de nouvelles perspectives, mais également de nouvelles règles pour mieux organiser la coopération entre les associations et les pouvoirs publics. Ces mesures devraient conforter le rôle fondamental des associations dans le développement rural comme acteurs de la vie sociale et culturelle et porteuses d'innovation, voire de diversification des activités économiques.

Données clés

Auteur : [M. Ferry Alain](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6202

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 1993, page 3130

Réponse publiée le : 10 janvier 1994, page 121